M. Pelletan invite M. de Freycinet à accepter qu'on ajoute à la rédaction de M. Viette les mots : « La Chambre confiante dans la vig'ance du ministère. »

M. de Freycinet lui demande de ne pas insister, la Chambre sait bien qu'elle peut compter sur sa vigilance. (Nombreuses marques d'assentiment).

Le scrutin est ouvert sur la seconde partie de l'ordre du jour de M. Viette : la Chambre confiante dans la fermeté du ministère de la guerre d'assurer la défense nationale qui est adoptée par 338 voix contre 137.

L'ensemble est ensuite adopté à mains levées.

Sur la proposition de M. Ribot, la discussion du projet portant approbation de la conférence de Bruxelles est fixée à mercredi.

La séance est levée à 6 h 10.

SENAT

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Par suite de l'absence du garde des sceaux la discussion de la loi sur les syndicats est mise à la suite de l'ordre du jour.

M. Tolain dépose un rapport sur le projet de loi relatif au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les usines et manufactures.

Le Sénat adopte, l'urgence étant déclarée, deux projets de loi sur le privilège des entrepreneurs de l'État.

L'urgence est ensuite déclarée sur le projet de loi relatif au dégrèvement de l'impôt foncier pour les champs ensemencés en blé au printemps de 1891.

Le projet de loi est repoussé.

M. Godin au nom de la commission des finances dépose et lit un rapport demandant au Sénat de voter tel que la Chambre l'a adopté, le projet relatif à l'abaissement des droits sur les blés et farines.

M. Trarieux dépose et lit un rapport sur le projet de loi relatif au régime des sucres et tendant à l'adoption.

Le Sénat s'ajourne à demain, deux heures.

La séance est levée à 3 h. 20.

MORT D'UN DÉPUTÉ

Annecy, 22 juin. — M. Albert Ducroz, député de la Haute-Savoie est mort hier, à Bonneville, circonscription qu'il représentait à la Chambre.

L'Affaire du Panama

Paris, 22 juin. — Par suite de l'indisposition continue de M. frinet, conseiller à la Cour d'appel qui fait, comme on le sait, les fonctions de juge d'instruction dans l'affaire du Panama, MM. de Lesseps père et fils n'ont pu être entendus aujourd'hui. Ils ont été avisés en temps utile de cette remise. La date des nouvelles citations n'est pas encore connue.

Triple asphyxie

Un douloureux accident s'est produit dans l'après-midi à l'angle du faubourg Montmartre et du boulevard.

Trois terrassiers creusant une tranchée ont été asphyxiés par des émanations de gaz.

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE

Paris, 22 juin. — Ont été élus dimanche, conseillers généraux :

Dans le canton de Châteaunœuf-du-Faou (Finistère), M. Dubuisson, républicain, par 1,963 voix, contre M. Guyemerch, maire de Corsy, qui en a obtenu 1,630.

Dans le canton de Thouars (Deux-Sèvres), M. Ménard, républicain, par 1,608 voix contre 1,600 à M. Seignan et 665 à M. Leclerc.

FRANCE ET RUSSIE

Londres, 22 juin. — Un télégramme d'Odessa au *Daily News* dit qu'on va donner congé aux artilliers de nationalité anglaise employés par le gouvernement russe à Sébastopol et que leur place sera prise par les Français.

Jusqu'à présent les cuirasses des navires en construction étaient fabriquées par des établissements anglais. C'est à la France encore que l'on s'adresse pour les nouvelles cuirasses.

Le journal anglais ajoute que les plaques du Creuzot, fabriquées avec un alliage d'aluminium, ont révélé dans les expériences des qualités supérieures aux plaques de Sheffield, mais les raisons de ce changement ne proviennent pas de ce fait.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

MORTE A L'OPERA. — Paris, 22 juin. — Un incident douloureux s'est produit hier soir à l'Opéra.

Au début de la représentation de *Faust*, dans le couloir des troisièmes loges, une dame qui regagnait sa place s'est brusquement effaissée, frappée d'apoplexie.

Un des médecins de service, M. Bouhet, accouru en toute hâte, n'a pu que constater la mort.

La victime de cet accident, Mme Borysewicz, était âgée de soixante-sept ans ; elle était venue à l'Opéra en compagnie de son gendre et de sa fille.

Par les soins de M. le commissaire Delamarre, le corps de Mme Borysewicz a été transporté 31, rue Lemercier, à son domicile.

TERRIBLE CHUTE. — Saint-Pétersbourg, 22 juin. — Un terrible accident s'est produit hier. Un ballon appartenant à un amateur, le comte Apraxine, ayant échappé aux hommes qui le montaient, s'éleva rapidement à une grande hauteur.

Quatre personnes se trouvaient dans le ballon. Tout à coup l'aérostat creva et les quatre personnes, précipitées dans le vide, vinrent s'écraser sur le sol.

Cette catastrophe a produit une grande émotion dans la population.

Nouvelles Étrangères

NOS POMPIERS EN ANGLETERRE

Folkestone, 22 juin. — Les pompiers français sont arrivés aujourd'hui. Ils ont assisté au déjeûner donné en leur honneur par le maire et le Conseil municipal.

Ils sont partis pour Londres cet après-midi.

La catastrophe de Bâle

Bâle, 22 juin. — Le rapport de la direction de police constate que le nombre des disparus dans la Birse est fixé à 31. Il est prouvé qu'un wagon entier plein d'ouvriers italiens serait enoyé dans la Birse n'est pas fondé.

Accident de chemin de fer

Londres, 22 juin. — Trente-quarante-trois milieux ont été blessés dans la rencontre des trains tiler à Londonderry.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

SUR UN DE NOS COMPATRIOTES

Tanger, 22 juin. — M. Jules Goffart, de passage à Mazagan, a été frappé d'un coup de poignard par un indigène. Le médecin qui soigne le blessé se croit pas la blessure dangereuse. M. Jules Goffart est originaire du Cateau (Nord). Il habite Tanger depuis six mois.

Nos cartes d'état-major

Quand donc le ministre de la guerre comprendra-t-il la nécessité d'empêcher la promotion dans le public — par la voie du commerce — de nos cartes d'état-major ?

L'incurrence administrative, que l'on pourrait qualifier de criminelle vient de recevoir un peu de consécration en Allemagne.

Le grand état-major allemand, en effet, a fait dresser récemment des cartes au quarantième millièmes de nos départements frontières de l'Est.

Ces cartes sont divisées par quarts zincographiques. Elles contiennent tous les renseignements indiqués sur nos cartes topographiques du dépôt de la guerre.

Rivières, canaux, lignes ferrées à une ou deux voies, avec embranchements, quais d'embarquement, route nationales, départementales, communales, d'intérêt local ou particulier y seraient exactement mentionnés.

Un soin tout particulier aurait été apporté à la reproduction des accidents de terrain, avec leur altitude et les distances qu'elles commandent.

Les terrains boisés, les forêts, seraient indiqués avec la nature de leurs plantations et les moindres chemins qui les sillonnent.

Sur toutes les terres, une couleur convenue et des signes conventionnels indiquent la culture et le genre du sol.

L'état-major allemand se proposerait d'établir, pour le compte du gouvernement italien, les cartes topographiques nouvelles des départements du Sud-Est.

C'est assez pour que la surveillance du gouvernement s'effectue d'une façon rigoureuse.

L'ANCIEN YACHT IMPÉRIAL

Aujourd'hui, mardi, l'administration des Domaines fera vendre, à Cherbourg, et aux enchères publiques, le navire désarmé du croiseur *Rapide*, qui n'est autre que l'ancien yacht Impérial *l'Aigle*.

L'Aigle fit, pendant une période de douze années, partie intégrante de la vie impériale De 1857 à 1870, ce yacht servit aux moindres promenades maritimes de l'impératrice.

Mis en chantier au mois de décembre 1857, et construit sur les plans de Dupuy de Lôme, *l'Aigle* ne fut lancé qu'un an après, le 23 décembre 1858.

C'était moins un yacht de plaisance qu'un croiseur rapide, aussi qu'il devait être baptisé plus tard, et l'élégance de sa coque est légendaire.

D'une longueur de 82 m. 65, d'une largeur de 11 mètres, il avait une vitesse qui n'était pas inférieure à 15 mètres par seconde.

Son installation intérieure avait été faite selon les indications fournies par l'impératrice elle-même, les meubles, les tentures et jusqu'aux moindres objets choisis par elle. Le luxe des sièges et des tapisseries était tel que, pour des réparations faites avant le voyage à Suez, la note s'élève à 90,000 francs.

Les pièces au nombre de dix, étaient toutes indépendantes les unes des autres ; salon d'arrière avec piano et bibliothèque, chambre de l'empereur, sombrement meublée : chambre de l'impératrice, dont le meuble principal était une psyche en érable noir, garnie d'une soie de taffetas gris avec franges. Au-dessus d'une table de travail, un christ en ivoire, puis des canapés en citronnier, recouverts de maroquin vert, un chiffonnier. Enfin la chambre du prince impérial et quatre chambres réservées aux dames d'honneur de l'impératrice.

En dehors des voyages accomplis *incognito*, le yacht impérial servit à un certain nombre de voyages officiels. Tel celui de septembre 1863 au cours duquel l'*Aigle*, qui avait pris Napoléon III à Bordeaux, s'arrêta à Lisbonne où des fêtes, d'un caractère intime, étaient données en l'honneur du souverain.

Un an plus tard, le 23 octobre 1864, l'*Aigle* se rendit de Toulon, où il attendait d'ordre, les ordres venus de la Cour, à Nice pour s'y mettre à la disposition de l'empereur et de l'impératrice de Russie.

Le czar Alexandre II, qui aimait les manœuvres navales, fut extrêmement frappé par le caractère à la fois élégant et imposant de ce yacht.

L'amiral de Dompierre-d'Hornoy, alors escadre de vaisseau, avait été spécialement désigné par l'empereur, le 1er juin 1864. Il n'est pas l'honneur de recevoir à bord l'impératrice de Russie dont la santé déjà très affaiblie ne permettait pas les promenades le long de la côte pour lesquelles l'*Aigle* avait été envoyé à Nice.

C'est sur l'*Aigle* que le Prince impérial accompli son premier voyage maritime, de Cherbourg à Brest, après le voyage du yacht à Nice.

Le 28 avril 1865, l'*Aigle* se trouvait à Marseille, où, trois jours après, Napoléon III s'embarquait pour le voyage qu'il fit en Algérie, escorté par l'escadre.

Mais le yacht impérial n'avait pas encore la popularité. Il devait l'obtenir en 1868. L'inauguration du canal de Suez, depuis longtemps annoncée, et qui devait se faire en présence des représentants de toutes les puissances européennes, allait permettre à l'*Aigle* de rentrer sous son nom à jamais célèbre. C'est lui qui, le premier, traversa le canal dans toute sa longueur avant les yachts de l'empereur d'Autriche et du khédive.

Partie de Saint-Cloud le jeudi 30 septembre 1869, l'impératrice avait à sa suite la prince Joachim Murat, la duc Huescar, les dilles de la duchesse d'Alba, la comtesse de Coëst-Brisane, et ses dames d'honneur. Elle se rendit par terre jusqu'à Venise où elle arriva dans la nuit et où l'attendait un enchantement féerique. Elle prit place dans une chaloupe qu'accompagnait plusieurs milliers de gondoles montées par des chanteurs vénitiens, et c'est ainsi qu'elle aborda l'*Aigle*, commandé alors par le capitaine de vaisseau de Surville, à trois heures du matin.

Dès le lendemain, elle visita toute la côte dessinant la Méditerranée jusqu'à Constantinople, où le grand visir vint au-devant d'elle et où M. Barrère, alors ambassadeur de France près le Sultan, lui fit les honneurs de la cité turque.

Composée de six navires, l'escadre française, sous les ordres de l'amiral Moulac, avait arboré son pavillon sur la frégate *Thémis*, accompagnait le yacht impérial. Soudain l'*Aigle*, portant l'impératrice Eugénie, est signalé en vue de Port-Said. Le canon tonne, les navires parts, les vaisseaux de la rade répondent aux salves partées de l'intérieur du port. Le spectacle était vraiment imposant : plus de quatre-vingts navires, dont cinquante vaisseaux de guerre, étaient rangés dans le port. L'*Aigle* va lentement au milieu des hourras redoublés des équipages de toutes les marines européennes.

L'empereur d'Autriche, le prince royal de Prusse, le prince et la princesse des Pays-Bas se rendent à bord de l'*Aigle* pour y saluer l'impératrice, et aussitôt fut donné le signal des fêtes qui durèrent près d'un mois.

Dès le lendemain, l'*Aigle*, suivi de tous les navires présents dans les eaux égyptiennes, pénétra dans le canal de Suez.

Le 30 novembre 1869, à onze heures et demie du matin, l'*Aigle* fait son entrée triomphale dans la mer Rouge : le produit du passage est réuni, le yacht impérial ayant franchi en seize heures, sans arrêt dans ses périodes de navigation, toute la ligne du canal maritime, depuis le grand bassin de Port Saïd jusqu'à la mer Rouge. La France conquit à son actif une grande conquête de plus : M. Ferdinand de Lesseps est fait, à bord de l'*Aigle*, grand-officier de la Légion d'honneur.

Ce fut le dernier voyage de l'*Aigle*, avec l'impératrice à bord.

Le yacht impérial, devenu le croiseur *Rapide*, le 1er juin 1873, fut, en dernier lieu, commandé par le capitaine de vaisseau Lagé, depuis contre-amiral, et par le contre-amiral Bénic.

En réserve à Toulon, il avait été question, il y a quelques mois, de l'armer de nouveau, mais on paraît y avoir renoncé.

Aujourd'hui le marteau du commissaire-priseur aura dispersé les vestiges restant encore de ce yacht historique.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

LA GRÈVE DES RENTREURS

Une seconde entrevue entre les délégués patronaux et délégués ouvriers rentreurs a eu lieu hier après-midi à trois heures à la mairie, sous la présidence de M. Julien Lagache, maire ; elle avait été provoquée par le citoyen Louis Catrice, au nom de la Fédération des chambres syndicales.

Pas plus que celle qui a eu lieu samedi dernier, cette réunion n'a donné de résultat et, au contraire, la situation est redevenue ce qu'elle était avant les premiers pourparlers, les patrons ayant déclaré que leur mission était terminée et, de leur côté, les délégués rentreurs ont laissé entendre qu'ils ne se seraient plus dérangés.

Cette seconde entrevue a été également empreinte d'une grande courtoisie de part et d'autres.

Les deux principales questions qui s'en dégageaient étaient : 1° L'acceptation par les patrons du tarif général ; 2° que tous les ouvriers rentreurs grévistes pourraient reprendre le travail.

Sur le premier point les ouvriers ont fait remarquer qu'il y avait peut-être possibilité que des délégations de la chambre syndicale des rentreurs puissent s'entendre avec leurs patrons spécialement pour éviter ainsi l'influence que subiraient les ouvriers de chaque usine en causant eux-mêmes aux patrons.

Les délégués patronaux ont répondu qu'ils se croyaient autorisés à déclarer que jamais les fabricants n'accepteraient cette proposition ; qu'ils voudront continuer à traiter avec tel ou tel ouvrier, mais pas avec un groupe et qu'ils ne pourront jamais se soumettre à pareille condition.

Sur le deuxième point, le délégué ouvrier a fait ressortir que le rentrage fait actuellement par des ouvriers étrangers ne devait pas leur donner satisfaction.

Depuis cette entrevue quelques uns nous chômons, ont-ils dit, nous savons pertinemment que le rentrage ne se fait pas d'une façon régulière ; que les employés des bonneteries fils, des ouvriers venus de Picardie, del'Aisne, etc., qui ne comprennent pas le travail qu'ils ont à faire, il vous sera donc bien facile de reprendre tous les ouvriers.

En terminant ils estiment que, pendant trois ou quatre semaines, il y aurait eu du travail pour tout le monde sans être obligé de employer les nouveaux ; mais ils croient que ceux-ci ne demandent pas mieux les uns de reprendre leur métier, les autres de retourner dans leur pays.

Les patrons ont répondu que cela ne pouvait être traité par eux, que ce qui était possible chez un fabricant pourrait ne pas l'être chez un autre.

Quelques-uns refusent également de reprendre les rentreurs, car ils ont pris des engagements envers les ouvriers qu'ils ont embauchés.

Ils ont avoué qu'en effet, le travail rendu n'était pas aussi parfait ; mais ils doivent être indulgents pour ces ouvriers et ils n'ont pas le droit de les renvoyer.

Sur la question de dix heures, les patrons ont retusé également d'adopter ce système, tant qu'une loi n'aurait pas été votée en ce sens.

L'entrevue s'est terminée par la déclaration suivante des ouvriers-rentreurs :

Les fabricants de Roubaix, ont répondu à l'appel de M. le Maire et ils ont délégué six d'entr'eux pour exposer la situation faite à l'industrie roubaisienne par la grève empêchant les rentreurs. Ces délégués considèrent aujourd'hui leur mission terminée ; ils ne sauraient apprécier les difficultés de chacun, les engagements pris, les nécessités de la réalisation des ouvriers rentreurs travaillant le 29 mai ; ils estiment que ces points ne peuvent recevoir de solution que par les ouvriers s'adressant à leurs patrons.

La grève de chez Pollet

La grève du tissage Huet et Reichnecker continue. Hier matin une délégation s'est présentée à l'usine en demandant à reprendre le travail pouvait être prononcé contre les ironies des ouvriers grévistes.

Ils ont en outre demandé de garantir à chaque ouvrier tisserand chaque fois qu'une pièce sera terminée, la remise d'une nouvelle chaîne.

MM. Huet et Reichnecker n'ont pu prendre un parti et engager les ouvriers se sont retirés.

A BORDEAUX

Les employés d'omnibus

Troubles

De nouveaux incidents se sont produits qual des Salinières. La foule a dételé les chevaux, fait descendre les voyageurs et renversé les tramways. Le kiosque des contrôleurs a été mis en pièces. Il en est de même dans trois autres points. La police est impuissante. Une vingtaine d'arrestations ont été opérées. On annonce la grève des ouvriers boulangers, plâtriers, forgerons.

Une nouvelle émeute a éclaté dans dix francs par jour aux ouvriers voulant s'embaucher a excité les grévistes.

Une délégation est allée trouver le maire, qui a répondu que la compagnie était libre d'agir à sa guise.

Les soldats ont fait évacuer la place de la Salinière.

Le préfet s'est entretenu avec le maire et avec le général en chef sur les mesures à prendre le cas échéant.

De notre correspondant particulier :

Bordeaux, 22 juin. — Des graves désordres ont éclaté sur plusieurs points. La troupe a dû être requise. 30 soldats du train ont été consignés à la caserne des Salinières, 30 hussards, place Aquitaine. Ils font des charges pour maintenir la foule.

Condamnation de grévistes

Deux grévistes ont été condamnés pour entraves à la liberté du travail, un à 15 jours et l'autre à un mois de prison.

Dernière Heure

TROUBLES GRAVES A BORDEAUX

Bordeaux, 22 juin. — Sur la place Aquitaine, la foule insultait les ouvriers qui, en revenant du travail est devenue menaçante.

Un kiosque de tramway a été incendié, la troupe a chargé de nouveau pour dégager la place.

L'émotion est profonde dans la ville. Les magasins et les cafés qui avoisinent la place sont fermés. Le commissaire central est sur les lieux.

La foule, attirée par ces événements, est évaluée à 10,000 personnes.

Le kiosque du tramway a été incendié, la troupe a chargé de nouveau pour dégager la place.

L'émotion est profonde dans la ville. Les magasins et les cafés qui avoisinent la place sont fermés. Le commissaire central est sur les lieux.

La foule, attirée par ces événements, est évaluée à 10,000 personnes.

Le kiosque du tramway a été incendié, la troupe a chargé de nouveau pour dégager la place.

L'émotion est profonde dans la ville. Les magasins et les cafés qui avoisinent la place sont fermés. Le commissaire central est sur les lieux.

La foule, attirée par ces événements, est évaluée à 10,000 personnes.

Le capitaine de hussards et celui de gendarmerie, ainsi que plusieurs agents, ont été touchés.

On a lancé également des pétards ; on a été à son secours. Une lutte s'engagea entre les quatres hommes ; mais le nouveau venu doué d'une force peu commune, parvint à mettre les agresseurs en fuite.

Ce dernier, M. Louis Smet, cabaretier au Mont-à-Leux, était couché dans le talus pour se reposer et s'était endormi, quand il entendit des cris de malfaiteurs. Il a reçu trois coups que Mme Marie Flasselart ne subisse pas les derniers outrages.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Chauveau, commissaire de police du quatrième arrondissement.

On croit être sur les traces des coupables.

Élections au conseil des prud'hommes. — Lundi a eu lieu, dans la salle des adjudications, à la mairie, l'élection pour le renouvellement partiel du conseil des prud'hommes patrons. Les opérations étaient présidées par M. Pierre Dutombes, adjoint au maire, qui était assisté de MM. Amand Labroy, Jean-Baptiste Van Welden, Bonnave-Pecqueur, Florimond Cauchies, M. Henri Petit remplissait les fonctions de secrétaire.

Le dépouillement du scrutin, terminé à midi et demie, a donné les résultats suivants :

1re catégorie. — Filatures, peignages. Nombre d'électeurs inscrits, 48 ; votants, 35 ; majorité absolue, 18. Ont obtenu : MM. Edmond Lefebvre, 25 voix, élu ; Louis Lefebvre, 25 voix, élu.

2e catégorie. — Tissages. Nombre d'électeurs inscrits, 182 ; nombre de votants, 78 ; majorité absolue, 40. Ont obtenu : MM. Alexandre Vernier, 77 voix, élu ; Alexandre Tiskens, 77 voix, élu ; Edmond Lefebvre, 1 voix ; Louis Lefebvre, 1 voix.

3e catégorie. — Mécaniques. Nombre d'électeurs inscrits, 44 ; nombre de votants, 12 ; majorité absolue, 7.

Ont obtenu : M. Léon Dupire, 12 voix, élu.

4e catégorie. — Bâtiment. Nombre d'électeurs inscrits, 128 ; nombre de votants, 34 ; majorité absolue, 18.

Ont obtenu : M. André Derville, 34 voix, élu.

Vente de poisson. — Il a été vendu du 10 au 20 juin 10,056 kilog. de poissons.

Un cabaret mis au pillage rue Saint-Meurice. — Une scène de vandalisme s'est produite hier soir, vers six heures, dans un estaminet de la rue Saint-Maurice, à l'enseigne à la Révolution des grosses bretonnes. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette affaire.

Cinq ouvrieres se trouvaient dans l'estaminet et avaient consommé pour 1 fr. 25 de boisson qu'ils refusèrent de payer. Un des locataires de la maison intervint et prit fait et cause pour le cabaretier. Une querelle s'en suivit qui bientôt dégénéra en rixe ; tables, chaises, verres, pots, chaufferette, etc., tout volait en éclats ; les carreaux furent brisés. Bref, le locataire reçut à la figure, près de l'œil gauche, un violent coup de casse-tête qui lui fit une affreuse blessure, et la cabaretière plusieurs contusions aux épaules.

Des voisins allèrent chercher la police, mais un seul agent ne put suffire à établir l'ordre et à arrêter ces forcenés. Il dut demander renfort au commissaire de l'arrondissement et il ne fallut pas moins de onze agents pour opérer l'arrestation de quatre des assaillants.

Ces individus tous peu recommandables, se nomment : Aniset Dufour âgé de 37 ans, se disant plafonneur, mais exerçant une profession inavouable ; Alexandre Dupuis, 21 ans ; Louis Duquesne, 28 ans, demeurant rue Vaucanson ; François Bacy, tisserand, rue Charlemagne, et Henri Cuvelier, tisserand, rue du Fontenoy, 51.

Pendant le trajet de la rue Saint-Maurice au dépôt du 1er arrondissement, le groupe d'agents rencontra le citoyen Verctrysse, marchiste bien connu qui, dimanche encore, péroraît la réunion du marché de la Coyghem. Celui-ci, apercevant dans la bande un de ses amis, fit mine de lui serrer la main ; mais en même temps il essayait de le dégager des mains des agents.

Une courte lutte s'en suivit et force resta à la loi, car Verctrysse vint compléter le groupe qui fut conduit au dépôt du premier arrondissement où il a passé la nuit.

Les quatre individus ont été transférés au poste central.

Un vol rue Pierre-de-Roubaix. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs sont intervenus à la maison de M. Henri Wanin, rue Pierre-de-Roubaix et y ont dérobé huit poules et une bêche.

Plainte a été déposée au bureau de M. Vancoenlonte, commissaire du troisième arrondissement.

Bataille de dames rue des Filatures. — Dimanche soir une querelle s'est élevée, rue des Filatures, entre deux femmes nommées Laure Marissal et Pauline Duhaut. Dans la mêlée, celle-ci a frappé son adversaire d'un violent coup de clef et lui a fait une grave blessure à la tête, ce qui a amené son arrestation.

Un incendie à la Potonnerie. — Un incendie s'est déclaré dimanche après-midi vers trois heures dans une briqueterie à la Potonnerie. Quatorze pulmonies appartenant à M. Delaporte, entrepreneur, rue de Lille et trois pulmonies à M. Briet, entrepreneur, rue Pierre de Roubaix ont été la proie des flammes. Les dégâts sont évalués à quatre-vingt francs environ.

On suppose que le feu a été involontairement allumé par des gamins qui, cinq minutes avant l'incendie, jouaient près des pulmonies.

Nos bons pochards. — Il serait trop long de citer tous ceux qui comparaissaient jeudi prochain devant le tribunal de simple police, pour ivresse, mentionnons-en quelques-uns cependant.

D'abord, le nommé Jules Bonnier, maçon âgé de 36 ans, demeurant rue Sic-Thérèse, se trouvant dans la rue de Flandre, traçait sur le sol de nombreux zigzags. Notre homme cherchait querelle à tout le monde. Il s'en prenait aux paisibles passants et leur distribuait des coups de bâton.

Pour mettre fin à ces insolences, un agent conduisit le pochard au dépôt du troisième arrondissement.

Une demi-heure plus tard un agent arrêtait pour le même motif, rue de la Fosse-aux-Chênes, le nommé Alphonse Dolcet qui a été mis au dépôt du quatrième arrondissement.

A trois heures, le nommé Napoléon Ferret, apprêteur, rue du Jardin-Public, rue Blanc-Seau, cherchait querelle à tout le monde. Il a pénétré dans un cabaret tenu par Mme Vinson de Paul, parce que la cabaretière lui avait refusé une consommation. Il ne se trouvait pas loin du poste de premier arrondissement et malheureusement pour lui, un agent entendit le bruit et cinq minutes plus tard, Ferret dormait au violon.

Plusieurs dans la même soirée, l'arrestation des nommés Augusta Petit, âgé de 25 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer ; Pauline Duthoit, âgée de 35 ans et Françoise Kunkeler, âgé de 32 ans, coiffeur, demeurant à Croix.

Les manœuvres de garnison

L'occupation d'Orchies

Un peu avant que les troupes de la garnison de Lille se mettent en marche, la deuxième colonne quittera Valenciennes, se dirigeant vers Orchies par la route de Lille et Saint-Amand.

La colonne du 127e comprendra 6 compagnies à l'effectif de 110 hommes, le lieutenant-colonel Deselahes ; les chefs de bataillon Geraldy et Bidel, les adjudants-majors Lindet et Rouel et le médecin-major.

Il sera fait une grande halte de 50 minutes près de St-Amand au château du Loir où on prendra un repas *froid*, les hommes emporteront le bois nécessaire pour le café.

Le point initial est la porte de Lille à 5 h. 45 du matin. La colonne y passera dans l'ordre suivant : 1° Service de sûreté ; 2° peloton de cavalerie ; 3° Service de sûreté ; 4° peloton de cavalerie à 3 kil. de la tête de l'avant-garde ; 5° Gros de la colonne ; 6° Arrière-garde ; 7° Train régimentaire.

La deuxième colonne occupera Orchies dans le but de préparer l'investissement de Lille et s'opposer à toutes attaques qu'on aurait à subir de la part de la garnison de cette ville venant au devant de l'ennemi.

Le 127e cantonnera à Orchies les 23,24 juin *pour rentrer à Valenciennes le 25.*

CONFÉRENCE A DOUAI

sur le conseil supérieur du travail

Le cercle démocratique, « l'Union républicaine » de Douai, a demandé une conférence à M. Hector Depasse, au profit d'une œuvre de bienfaisance.

Cette conférence aura lieu dimanche prochain, 28 juin, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

Le cercle a eu la bonne pensée de proposer pour sujet : « Le Conseil supérieur du travail, son présent et son avenir » et M. Hector Depasse a bien voulu accepter.

L'institution nouvelle du conseil supérieur du travail, que le *Progrès du Nord* a demandé depuis longtemps, vient d'être créée, peut produire d'excellents résultats pour la République : il importe de la faire de mieux en mieux connaître et comprendre.

On nous communique le procès-verbal suivant :

A la suite de plusieurs articles parus dans le *Réveil du Nord* sous la signature de M. C. Lespilette, M. Adriensence, rédacteur à la *Frontière* a envoyé à M. Lespilette deux de ses amis, MM. G. Dehaverneq et L. Dupagny pour lui en demander raison.

M. Lespilette a choisi pour témoins M.A.G. Claude et M. E. Delesalle.

Les quatre témoins se sont réunis le 22 juin à Lille.

Après une longue discussion les témoins de M. Lespilette ont déclaré que la seule cause des attaques dirigées par leur ami contre M. Adriensence était due au passage de l'article du journal *La Frontière* ayant trait à sa famille.

Les témoins de M. Adriensence ont alors déclaré que leur ami n'avait pas eu l'intention de porter atteinte à l'honneur de la famille de M. Lespilette.

En présence de cette affirmation, MM. A.G. Claude et E. Delesalle ont déclaré qu'ils ne voyaient lieu, inconvénient à retirer, au nom de leur ami, les termes injurieux adressés à M. Adriensence.

Après ces déclarations réciproques, les quatre témoins ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à rencontre et que toute polémique sur cet incident devait être close.

Fait en quatre à Lille, le 22 juin 1891.

Pour M. Lespilette :

A.-G. CLAUDE.
E. DELESALLE.

Pour M. Adriensence :

L. DUPAGNY.
G. DEHARVENG.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les quatre sénateurs nommés dans les divers scrutins de la séance de samedi :

1° Scrutin sur le droit de 4[0 fr. proposé par la commission sur les sucres de betteraves (n. 91 du tarif général des douanes).

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*, sauf MM. Adam, Taillandier, et *Thellier de Poncheville* qui ont voté *contre*; M. *Werquin*, absent *par congé* et *Léon Renard* qui n'a pas pris part au vote.

La Chambre n'a pas adopté.

2° Scrutin sur le surtaxe de 3 fr. proposée par la commission (Sucres coloniaux étrangers) (n. 91 du tarif général des douanes).

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*, sauf MM. *Lalou* et *Emile Morcau* qui ont voté *contre* et *Léon Renard* absent *par congé*. *Montalembert* et *Ribot* qui n'ont pas pris part au vote.

La Chambre n'a pas adopté.

— Sur l'ordre du jour du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*.

Bordeaux, Bouvier, *Carnot*, *Dujardin*, *Verkinder-Dron*, *Eliez-Ferand*, de *Freschevoile*, *Le Gavrian*, de *Montalembert*, *Pichon*, *Renard*, *des Rotours*, *Thellier de Poncheville*, Adam, Geaux, Taillandier.

En congé : MM. *Werquin* et Baly.

Chronique locale

ROUBAIX

Une agression en plein jour. — Nous avons à maintes reprises relaté d'audacieuses agressions commises dans la nuit, et le jour non loin du pont du Beau-Chêne, situé, comme on le sait, dans un endroit absolument désert; mais jusqu'à ce jour nous n'avions eu à raconter qu'une attaque commise à 10 h. 1[2 du matin, par desindividus d'une audace inouie.

Dans la matinée de lundi, une femme de Roubaix, Mme Marie Flasselart, âgée de 37 ans, demeurant rue Gustave Beaurepaire revenait de Wattrelos en passant par le Beau Chêne.

Arrivée à une vingtaine de mètres du Pont, trois individus surgirent des fossés et se jetant sur elle voulurent l'emmener dans un champ voisin. La pauvre femme se débattit du mieux qu'elle put, mais elle fut terrassée et les agresseurs allaient la traîner par les cheveux, et la menaçant de la jeter dans le canal, si elle criait, quand un homme qui passait accourut à son secours. Une lutte s'engagea entre les quatres hommes ; mais le nouveau venu doué d'une force peu commune, parvint à mettre les agresseurs en fuite.

Ce dernier, M. Louis Smet, cabaretier au Mont-à-Leux, était couché dans le talus pour se reposer et s'était endormi, quand il entendit des cris de malfaiteurs. A trois heures, que Mme Marie Flasselart ne subisse pas les derniers outrages.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Chauveau, commissaire de police du quatrième arrondissement.

On croit être sur les traces des coupables.

Élections au conseil des prud'hommes. — Lundi a eu lieu, dans la salle des adjudications, à la mairie, l'élection pour le renouvellement partiel du conseil des prud'hommes patrons. Les opérations étaient présidées par M. Pierre Dutombes, adjoint au maire, qui était assisté de MM. Amand Labroy, Jean-Baptiste Van Welden, Bonnave-Pecqueur, Florimond Cauchies. M. Henri Petit remplissait les fonctions de secrétaire.

Le dépouillement du scrutin, terminé à midi et demie, a donné les résultats suivants :

1re catégorie. — Filatures, peignages. Nombre d'électeurs inscrits, 48 ; votants, 35 ; majorité absolue, 18. Ont obtenu : MM. Edmond Lefebvre, 25 voix, élu ; Louis Lefebvre, 25 voix, élu.

2e catégorie. — Tissages. Nombre d'électeurs inscrits, 182 ; nombre de votants, 78 ; majorité absolue, 40. Ont obtenu : MM. Alexandre Vernier, 77 voix, élu ; Alexandre Tiskens, 77 voix, élu ; Edmond Lefebvre, 1 voix ; Louis Lefebvre, 1 voix.

3e catégorie. — Mécaniques. Nombre d'électeurs inscrits, 44 ; nombre de votants, 12 ; majorité absolue, 7.

Ont obtenu : M. Léon Dupire, 12 voix, élu.

4e catégorie. — Bâtiment. Nombre d'électeurs inscrits, 128 ; nombre de votants, 34 ; majorité absolue, 18.

Ont obtenu : M. André Derville, 34 voix, élu.

Vente de poisson. — Il a été vendu du 10 au 20 juin 10,056 kilog. de poissons.

Un cabaret mis au pillage rue Saint-Meurice. — Une scène de vandalisme s'est produite hier soir, vers six heures, dans un estaminet de la rue Saint-Maurice, à l'enseigne à la Révolution des grosses bretonnes. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette affaire.

Cinq ouvrieres se trouvaient dans l'estaminet et avaient consommé pour 1 fr. 25 de boisson qu'ils refusèrent de payer. Un des locataires de la maison intervint et prit fait et cause pour le cabaretier. Une querelle s'en suivit qui bientôt dégénéra en rixe ; tables, chaises, verres, pots, chaufferette, etc., tout volait en éclats ; les carreaux furent brisés. Bref, le locataire reçut à la figure, près de l'œil gauche, un violent coup de casse-tête qui lui fit une affreuse blessure, et la cabaretière plusieurs contusions aux épaules.

Des voisins allèrent chercher la police, mais un seul agent ne put suffire à établir l'ordre et à arrêter ces forcenés. Il dut demander renfort au commissaire de l'arrondissement et il ne fallut pas moins de onze agents pour opérer l'arrestation de quatre des assaillants.

Ces individus tous peu recommandables, se nomment : Aniset Dufour âgé de 37 ans, se disant plafonneur, mais exerçant une profession inavouable ; Alexandre Dupuis, 21 ans ; Louis Duquesne, 28 ans, demeurant rue Vaucanson ; François Bacy, tisserand, rue Charlemagne, et Henri Cuvelier, tisserand, rue du Fontenoy, 51.

Pendant le trajet de la rue Saint-Maurice au dépôt du 1er arrondissement, le groupe d'agents rencontra le citoyen Verctrysse, marchiste bien connu qui, dimanche encore, péroraît la réunion du marché de la Coyghem. Celui-ci, apercevant dans la bande un de ses amis, fit mine de lui serrer la main ; mais en même temps il essayait de le dégager des mains des agents.

Une courte lutte s'en suivit et force resta à la loi, car Verctrysse vint compléter le groupe qui fut conduit au dépôt du premier arrondissement où il a passé la nuit.

Les quatre individus ont été transférés au poste central.

Un vol rue Pierre-de-Roubaix. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs sont intervenus à la maison de M. Henri Wanin, rue Pierre-de-Roubaix et y ont dérobé huit poules et une bêche.

Plainte a été déposée au bureau de M. Vancoenlonte, commissaire du troisième arrondissement.

Bataille de dames rue des Filatures. — Dimanche soir une querelle s'est élevée, rue des Filatures, entre deux femmes nommées Laure Marissal et Pauline Duhaut. Dans la mêlée, celle-ci a frappé son adversaire d'un violent coup de clef et lui a fait une grave blessure à la tête, ce qui a amené son arrestation.

Un incendie à la Potonnerie. — Un incendie s'est déclaré dimanche après-midi vers trois heures